

## DÉCLARATION LIMINAIRE DE SOLIDAIRES FINANCES AU CDAS 38

Monsieur le Président,

Avec ce gouvernement, le dialogue social n'est vraiment pas au mieux de sa forme voire totalement en dehors du respect des règles et des procédures.

Pour rappel, le Code général de la fonction publique et son article L 731-2 précise que :  
« Les agents publics participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent. »

C'est donc en bafouant les textes et de façon totalement arbitraire que la DGAFP a signé cet été une circulaire excluant définitivement les pensionnés de l'accès aux chèques-vacances à compter du 01.10.2023. A aucun moment, le CIAS n'a été consulté. Par ailleurs, les mots nous manquent pour qualifier cette mesure si mesquine et injuste dans la période d'inflation que nous vivons.

En parlant de mesquinerie, même si le Secrétariat Général se félicite du succès des chèques Sports Finances, la réalité du terrain est tout autre... Chez nous, c'est un fiasco ! Accepté par très peu d'associations ou clubs dans notre département, il ne peut finalement être utilisé que pour de la location... De plus, le sport se pratique avant 12ans...

Pour les chèques familles finances, idem ! Le CESU n'est même pas accepté par les collectivités territoriales, un comble ! Pourtant, l'ancien Président du CDAS s'était engagé à valoriser l'utilisation du dispositif via les conseillers aux décideurs locaux suite à notre déclaration liminaire du 11/12/2022. Force est de constater que rien n'a changé...

En restant dans le périmètre de l'Action Sociale, que ce soit au niveau national avec le CNAS ou dans sa déclinaison locale le CDAS, nous devons participer à l'élaboration et la gestion de l'action sociale locale. Au mieux quand nous sommes consultés, il n'est pas tenu compte de nos avis et remarques ; les exemples ne manquent pas : ventes des résidences EPAF, réforme du réseau, suppression de postes dans les délégations... La régionalisation mise en place par la réforme de l'action sociale montre ses limites, tant pas le manque de proximité et d'implication.

L'éloignement géographique des délégués quant à leurs compétences spécifiques ne facilitent pas l'adéquation action sociale/agents. Par exemple, le délégué à la restauration issu de Haute-Loire ne peut réellement connaître les besoins des agents de la Haute-Savoie ou de l'Ardèche... Les spécificités territoriales sont méconnues ou carrément oubliées. De même, l'obligation de passer par des marchés régionaux pour les sorties est d'une ineptie sans nom : devoir utiliser des autocaristes du 42 ou du 07 pour des sorties intra-départementales est une aberration ! Quid du coût, de l'écologie ? N'a-t-on pas d'entreprises qui proposeraient les mêmes services à côté de chez nous ?

Sur un plan local, la restauration collective reste un sujet de préoccupation majeur de santé

publique, et encore plus en cette période d'inflation.

Les réformes successives (NRP et relocalisations, impact du Covid, nouvelles modalités de travail) ont un impact direct sur la restauration collective.

Nous rappelons au passage que le titre restaurant est une prestation d'action sociale et n'est pas du pouvoir d'achat. Même si Solidaires Finances revendique une hausse de valeur faciale jusqu'à 10 euros (avec une hausse de la participation employeur pour augmenter a minima celle de l'agent), l'augmentation du pouvoir d'achat passe nécessairement par celle des rémunérations.

La carte Bimpli, a de plus ses limites : peu de commerces l'acceptent à cause de son coût et le plafond de dépenses journalières ne permet pas de l'utiliser pour faire ses courses dans des commerces de plus grandes tailles. Elle exclut donc de fait les agents vivants en zone rurale, avec peu de commerces.

Le fait de penser payer moins cher son repas avec un titre restaurant plutôt qu'en allant dans un restaurant administratif est un leurre.

En comptant la somme ajoutée au titre pour manger, en n'oubliant pas les 3 euros déjà payés de fait, le montant global peut être bien supérieur à celui payé finalement à la cantine.

Aujourd'hui, les agents les moins bien rémunérés (essentiellement de catégorie C mais pas que...) qui mettent leur salaire dans d'autres frais incompressibles (loyer, essence, achats alimentaires) n'ont souvent qu'un seul repas complet, celui du midi. Et contrairement à certaines idées reçues, ces personnels veulent une vraie cantine.

Solidaires Finances rappelle son opposition à la fermeture de tout lieu de restauration collective.

Concernant le logement, même si Solidaires Finances se félicite du placement de l'agglomération Grenobloise en zone « vie chère », nous dénonçons la perte des 26 logements sociaux depuis 2022. La fin du bail de Meylan en 2025 restreindra le parc à 12 appartements dont 3 en gestion de flux. Comment loger nos agents, en ces temps de crise et d'inflation, si nous n'avons pas de parc immobilier ? L'attractivité du département, déjà en berne, risque d'en souffrir... et notre déficit d'agents aussi par la même occasion...

Attaquer l'action sociale, c'est attaquer le patrimoine des personnels du MEFSIN. L'action sociale ministérielle de proximité pour tous, construite au fil des ans avec tout le poids des organisations syndicales, subit, comme tous les services de nos administrations, le rouleau compresseur des réformes et des suppressions d'emplois.

A titre complémentaire, nous prenons acte de la formation des membres du CDAS qui va nous être délivrée cet après-midi. En effet, cette formation, attendue et promise par le Secrétariat Général depuis plus de 15 ans, n'est enfin plus une « Arlésienne »!

Solidaires Finances s'oppose aux réformes qui ne peuvent que dégrader le service rendu aux agents.

L'action sociale ministérielle, fruit de luttes portées par les agents, est aujourd'hui l'objet de multiples convoitises.

Solidaires Finances continuera à mener la lutte pour la conserver et la faire progresser !

L'action sociale n'est pas encore un luxe, c'est toujours une nécessité !